

Réinventer le travail **Participation et responsabilité**

Parmi les Européens, les Français sont ceux qui attachent le plus d'importance au travail. Les personnes qui en sont privées expriment leur souffrance de ne pas en avoir et pourtant, pour beaucoup, le travail est un lieu de peine. Le point commun de ces situations apparemment contradictoires a été bien mis en lumière pendant la session 2013 des SSF. Beaucoup d'intervenants ont montré que le bonheur « avec », « dans » et « par » le travail passe nécessairement par la participation consciente et reconnue que chacun et chacune (hommes et femmes à égalité) peut apporter aux « activités » - au sens le plus large du terme - de son entreprise - comprise comme « collectif de travail ».

(...)

Mais si la participation est source d'épanouissement de ses capacités - dans le travail actuel, un travail nouveau ou un travail retrouvé - et si elle contribue puissamment au « lien social », elle a un corollaire indispensable qui est la responsabilité : celle de l'individu, de l'entreprise, des partenaires sociaux, des structures de formation initiale et continue, de l'Etat.

Or nous sommes dans une situation qui nous invite à une responsabilité aiguisée. Faute de négocier plus tôt sur la flexicurité, on a vu se développer des types de contrats ou des formes de travail qui installent la précarité au cœur de l'emploi : CDD, stages, temps partiel subi, statut d'auto-entrepreneuriat « imposé ». En cas d'échec, les personnes ne sont pas forcément indemnisées. Le salariat partagé entre plusieurs employeurs au travers de groupements d'employeurs ou autres est une alternative à la précarité et mérite d'être beaucoup plus développé.

Le télétravail permet une souplesse du temps de travail mais demande une grande vigilance. Le sentiment de travailler seul peut être compensé par la volonté de maintenir du lien social au travers par exemple des réseaux sociaux, des clubs d'entreprise, associations etc... Pour éviter le risque de précarisation, il est nécessaire de se tenir au courant en permanence des évolutions professionnelles, de prendre des initiatives, de se faire conseiller. On constate que ces nouvelles formes de travail obligent chacun à avoir une mentalité « d'entrepreneur ». Beaucoup en viennent à se demander : « comment créer moi-même mon travail ? » « Que puis-je inventer et proposer pour être maître de mon destin ? »

C'est vu sous cet angle de la responsabilité que la flexicurité peut être une chance. Sous diverses formes et à différents niveaux, elle apparaît comme le moyen d'allier l'accompagnement, l'organisation ou l'anticipation des changements économiques indispensables voire souhaitables et le bien-être des actuels ou des futurs travailleurs ; elle peut concilier dignité et sécurité d'un côté, mobilité et adaptation de l'autre. Pour cela, une condition est essentielle : la flexicurité doit être perçue et mise en œuvre comme le meilleur instrument pour conjuguer de façon équilibrée les responsabilités de chacun des acteurs : entreprises, travailleurs, partenaires sociaux, collectivité publique... au service du bien commun.

Les « engagements réciproques » qui se développent actuellement - par ex. entre les personnes en insertion, leurs tuteurs, les employeurs et les organismes de formation ou dans le cadre de la mise en œuvre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (en particulier dans leur relation avec les partenaires et les travailleurs de leur territoire d'activité) vont dans ce sens de la co-responsabilité des acteurs engagés dans un « dialogue social » à différents niveaux.

Signataires :

MCR, Monique Bodhuin, présidente ; **Secours catholique**, Jacques Lepage ; **CCSC**, Jean-Pierre Pascual, **MCC - Mouvement Chrétien des Cadres et dirigeants**, Chantal et Patrick Degiovanni, Responsables nationaux ; **Semaines sociales de France** Alain Heibrunn, Jean-Pierre Rosa, ; **ACI**, Pierre Fleutot, Président

Texte complet sur les sites des mouvements